

Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Equestre de Club niveau 1

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sports équestres**

La certification s'adresse à des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 2121 du Code du sport.

Il certifie les compétences pour :

Favoriser l'émergence de projets d'activités de spectacle équestre de club de qualité dans les clubs et de festival et concours de spectacles dans les régions. Le Brevet Fédéral Encadrement Spectacle équestre certifie des compétences à concevoir et coordonner un spectacle dans leur club.

Code(s) NAF : **90.01Z**, **93.19Z**, **93.29Z**

Code(s) NSF : **335**

Code(s) ROME : **G1201**, **G1101**, **G1204**, **L1301**, **L1302**

Formacode : —

Date de création de la certification : **15/06/2012**

Mots clés : **Equitation**, **Spectacle, représentation**, **Animation, sport**, **Cheval, équitation, équestre**

Identification

Identifiant : **2308**

Version du : **08/04/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Description, règlement et calendrier des formations.](#)

Non formalisé :

- <http://www.ffe.com/e-nseignant/Formation--continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Spectacle-Equestre-de-club>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Il permet aux enseignants de concevoir des projets permettant de favoriser l'émergence des projets d'activités de spectacle équestre de club et de festivals et concours de spectacles dans les régions.

La certification finale permet de valider l'acquisition de compétences à concevoir et coordonner un spectacle club.

Ce Brevet appelé « Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Equestre » est désigné par le sigle BFE SE.

La validation de ce brevet fédéral donne lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212.1 du code du sport.

Descriptif général des compétences constituant la certification

L'enseignant ou l'animateur d'équitation dont la compétence est certifiée par le BFE Spectacle niveau 1 conçoit et coordonne un spectacle équestre de club dans sa structure. A cet effet il assure les fonctions suivantes :

1. Il intègre un projet de spectacle équestre dans une démarche éducative et dans les valeurs collectives de sa structure
2. Il conçoit le spectacle et optimise les pratiques artistiques
3. Il manage le projet événementiel de spectacle équestre

Modalités générales

La durée de formation minimale pour se présenter à l'examen de 35 heures minimum.

La formation doit comprendre au minimum des interventions sur :

- La Pédagogie et le projet éducatif du spectacle équestre
- Méthodes de créativité
- Dimension artistique
- Technique équestre
- Technique régie
- Méthodologie de projet (4 h minimum)

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

- Employeurs
- Salariés
- Demandeurs d'emploi

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Permet aux enseignants de faire valoir des compétences pour la mise en place de projets clubs de spectacle équestre, et de créer une émulation et une cohésion au sein du centre.

Pour l'entité utilisatrice

Etre en capacité de proposer un projet qui crée une dynamique spectacle dans la structure avec une dimension éducative.

Evaluation / certification

Pré-requis

Conditions à remplir pour se présenter à l'examen :

- Pouvoir attester du suivi de l'ensemble du volume horaire prescrit au moment de l'entrée en formation.
- Licence en cours de validité

Compétences évaluées

Référentiel de certification

Centre(s) de passage/certification

- Les sessions d'examen sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative d'un CRE après organisation de la formation.

UC1 :

EC de mobiliser des connaissances réglementaires et culturelles liées au spectacle équestre

EC de mobiliser les connaissances réglementaires liées à la sécurité pour l'organisation d'un spectacle équestre de club.

EC de faire état d'une connaissance et d'une culture du spectacle équestre, de son histoire et de ces acteurs.

UC 2 :

EC d'analyser des numéros extraits d'une présentation de spectacle équestre

EC de remettre la vidéo présentée dans le contexte général du spectacle dont elle est extraite : publics, objectifs.

EC de présenter la démarche et les moyens pédagogiques qui ont conduit à cette présentation, le contexte de préparation.

EC d'analyser les dimensions techniques et artistiques de l'extrait présenté, leurs qualités, leurs faiblesses et de proposer des voies d'amélioration et les moyens nécessaires.

EC de présenter la prise en compte de la sécurité et les difficultés rencontrées dans la préparation et la présentation.

UC 3 :

EC de conduire un projet de spectacle équestre de club

EC de présenter les valeurs et les objectifs définis du projet de spectacle équestre présenté.

EC de présenter et d'évaluer les choix effectués concernant les ressources humaines, équines et matérielles mobilisées dans le spectacle équestre présenté.

EC de présenter et d'évaluer les choix artistiques effectués dans le spectacle équestre présenté.

EC de présenter et d'évaluer la dimension et les objectifs économiques du spectacle équestre présenté.

EC d'effectuer une analyse globale et un bilan du spectacle présenté et de proposer des évolutions.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 1

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Le candidat doit acquérir l'ensemble des unités capitalisables pour obtenir le BFE 1. En cas d'échec partiel, il peut conserver le bénéfice des unités capitalisables validées pendant une période de 3 ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme FFE + Inscription sur la licence fédérale

Plus d'informations

Statistiques

2013 : 6

2014: 22

2015: 15

Autres sources d'information

<http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Spectacle-Equestre-de-club> ;